



Pôle de Renaissance Communiste en France

www.initiative-communiste.fr

prcf@orange

08 rue du Clos Lapaume – 92220 Bagneux

Été 2014

LUTTES DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE : TOUS CONCERNÉS !

Alors que l'heure est souvent à l'abandon, face aux attaques contre les droits sociaux et les acquis de la Résistance, les intermittents du spectacle et leurs luttes ont servi de laboratoire au patronat depuis les années 80, pour minimiser, voire détruire ces droits.

Un régime pour compenser la précarité

Le régime spécial des intermittents est né en 1936, d'abord pour les professionnels, techniciens et artistes du cinéma, de la nécessité de prendre en compte la précarité de fait instituée par la multiplicité des employeurs, et les périodes de chômage entre deux tournages,

Ce régime a ensuite été étendu à d'autres professions du spectacle vivant, le théâtre, la musique, la danse ; L'idée est donc, alors que la précarité ne concerne que quelques métiers, de la compenser par des droits qui permettent d'assurer un revenu de remplacement pendant les périodes certes chômées, mais pendant lesquelles ces professionnels cultivent leurs pratiques, se perfectionnent,

Loin d'être les privilégiés que l'on décrit parfois ou les abuseurs de droits sociaux que le patronat décrie, ils sont des travailleurs, dans un secteur qui pendant un temps, sera protégé des questions de rentabilité et de marchandisation.

Après une première attaque du CNPF en 1986, puis en 1992, qui débouchera après une occupation d'un mois du théâtre de l'Odéon à Paris, sur des engagements gouvernementaux pour le spectacle vivant, en 2000, c'est déjà lors des négociations sur la convention chômage que ces professionnels vont se mobiliser, alors que le CNPF attaque de nouveau les annexes 8 et 10 définissant le régime des intermittents, Au final, sous la pression de la mobilisation, le ministre de la culture, Jack Lang, et la ministre du travail, Martine Aubry, décideront de ne pas agréer la convention chômage,

C'est l'époque des 35 heures, et le patronat change de tactique, et de nom, le CNPF se transforme en Medef et passe à l'offensive, avec son projet de refondation sociale, qui consiste à mettre à bas tous les acquis du CNR, au nom de la sacro-sainte « entreprise »

Mobilisations et réflexion sur les droits de tous

La suite, c'est en 2003 un protocole d'accord annexé à la convention chômage, qui réduit les droits à l'indemnisation, en imposant 507 heures de travail en 10 mois, signé par la CFDT et le Medef. A ce moment-là, la mobilisation des professionnels depuis le mois de février, aboutira, après plusieurs journées de grève reconductibles, à l'annulation par son directeur, du Festival d'Avignon. Paradoxalement, cette lutte qui sera une défaite pour le mouvement des intermittents, sera surtout le début d'une structuration au niveau

national, doublée d'une réflexion sur la précarité et le besoin d'étendre la mutualisation au-delà des métiers du spectacle; Les années qui vont suivre, seront, notamment à Avignon, chaque année, le rendez-vous de ceux qui réfléchissent sur ces questions ; au niveau national, un comité de suivi composé d'experts, de professionnels, de parlementaires et de syndicalistes a lui aussi travaillé sur la question pendant dix ans, produisant des propositions alternatives approuvées par ceux qui luttent.

La lutte d'aujourd'hui nous concerne tous

Ce qui se passe aujourd'hui, en 2014, c'est une nouvelle mobilisation des intermittents suite à la négociation puis l'agrément le 26 juin, d'une convention chômage qui consacre plus d'un milliards d'euros d'économies sur le dos de tous les chômeurs. Des économies pour que le Medef et ses affidés puisse bénéficier d'exonérations de toutes sortes, fiscales, de cotisations sociales, au nom de la compétitivité. Ce qu'il y a de singulier dans la lutte commencée au mois de février de cette année, c'est que depuis le départ, les intermittents dénoncent les attaques contre les droits de tous, invitant les plus précaires, les salariés en CDD, les chômeurs, à partager une lutte qui nous concerne tous, car si les annexes 8 et 10, qui portent sur les artistes et techniciens, sont de nouveau attaquées, ce texte - voulu par le Medef et servilement signé par des « partenaires sociaux » qui ont choisi la collaboration de classe pour un plat de lentilles – entérine une mise au pas de tous les salariés et privés d'emplois, Différé d'indemnisation pouvant aller jusqu'à 6 mois après un licenciement, pillage organisé des indemnités que recevrait un salarié en cas de condamnation de

l'employeur pour licenciement sans causes réelles et sérieuses, « droits rechargeables » qui encouragent la course aux petits boulots... Même les retraités devront passer à la caisse via une taxe sur leur retraite. C'est la précarisation, ou flexibilité tous azimuts, comme le souhaite le Medef depuis longtemps. Les intermittents depuis le début se battent pour tous, en alertant sur les conséquences désastreuses pour nos droits à tous, de cette convention chômage, Valls leur répond en leur proposant quelques miettes, via une prise en charge du manque à gagner dû au différé d'indemnisation par l'Etat. Ils sont les premiers à subir cette menace de sortie du régime général d'assurance chômage, Ils ne seront pas les derniers si il n'y a pas une mobilisation importante de tous ceux qui sont concernés. La pseudo gauche au pouvoir aujourd'hui a choisi son camp, celui de la protection des intérêts financiers du patronat, au détriment des salariés, des chômeurs et des retraités, les intermittents sont l'honneur de la classe ouvrière, **il faut les soutenir.**

Je m'abonne à **Initiative Communiste**, journal mensuel du PRCF (cochez la case correspondante à votre souhait)

- Un an = 22 €uros (chômeur / étudiant : 18€)
- 6 mois = 12 €uros (chômeur / étudiant : 9€)
- Offre découverte: 3 mois gratuits

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Courriel : _____ Tél : _____

Chèque à l'ordre d'Initiative Communiste,
à adresser au journal : **BP 30111 - 62802 LIÉVIN Cedex**

- Je souhaite rejoindre le **Pôle de Renaissance Communiste en France**
- Je désire seulement recevoir des informations sur le Pôle de Renaissance Communiste en France

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Signature : _____
CP : _____ Ville : _____
Courriel : _____ Téléphone : _____

à renvoyer à :

- Jany Sanfelieu (responsable nationale à l'organisation du PRCF)
06 rue Bailly – 89700 DANNEMOINE ou à :
- Nathalie Meyer (co-responsable PRCF en Vaucluse)
02 rue de la Dévalade – 84510 CAUMONT sur Durance

Pour tout renseignement : 06 81 13 81 04 ou 06 58 67 24 32